



## Avis d'appel à candidature

La DAVAR lance un appel à candidatures en vue de la mise en place du comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin », prévu par la délibération modifiée n° 61/CP du 30 mars 2017, instituant le chapitre II du titre IV du livre II de la partie réglementaire du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (les produits phytopharmaceutiques).

Cet appel à candidatures concerne le collège représentant les intérêts publics en matière de protection des consommateurs et de l'environnement qui comprend :

- Un représentant d'une association en lien avec la défense ou la protection des consommateurs ou son suppléant
- Un représentant d'une association en lien avec la protection de l'environnement ou son suppléant
- Un représentant d'une organisation professionnelle en lien avec les signes de qualité ou son suppléant

Il est ouvert à toute association œuvrant dans les domaines de la protection des consommateurs, de la protection de l'environnement ou des signes de qualité, et intervenant sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

### 1. Composition du dossier de candidature :

L'association sera dénommée « candidate ».

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Un courrier de candidature
- Le nom des personnes proposées représentant l'association au comité consultatif
- Les pièces justificatives suivantes :
  - Les statuts à jour
  - L'avis de constitution publié au JONC
  
  - La pièce d'identité des personnes proposées comme représentant (titulaire et suppléant)
  - Le procès-verbal de la dernière AG devant inclure les rapports moraux et financiers
- Toute autre information que la structure candidate juge utile de préciser.

### 2. Modalités de dépôt du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature sont à adresser au service instructeur, en une seule fois, selon trois modalités possibles :



- **Par courriel** : 1 exemplaire au format PDF à envoyer à l'adresse suivante : [davar.sivap@gouv.nc](mailto:davar.sivap@gouv.nc)  
L'objet du courriel doit être renseigné comme suit : « Appel à candidature / comité PPUAJ ». Un accusé de réception sera transmis en retour
- **Par lettre recommandée avec accusé de réception**. Le dossier de candidature devra être adressé à :

*Monsieur le chef de service du SIVAP  
BP M2  
98849 - Nouméa Cedex*

- **par dépôt direct** contre récépissé à l'adresse suivante : 37, lotissement KSI- Païta entre 7h30 / 11h30 et 12h15 / 16h00.

Date limite de réception des candidatures : le vendredi 5 avril 2019 à 16H00

Contacts pour tout renseignement administratif :

**Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire**

37, lotissement KSI, Païta

Tél. : +(687) 24.37.45